

CIRDI

**Centre International
pour le Règlement des
Différends Relatifs
aux Investissements**

**Sixième
Rapport Annuel 1971/1972**



Table des Matières

	<i>Page</i>
Lettre de transmission	2
Introduction	3
Signatures et ratifications	3
Activités d'information et liaison avec les Etats contractants	3
Soumissions à la juridiction du Centre	3
Procédure d'arbitrage	4
Projet sur les lois et traités relatifs aux investissements	4
Cinquième Session Annuelle du Conseil Administratif	4
Désignation de personnes devant figurer sur les Listes de Conciliateurs et d'Arbitres et autres mesures prises par les Etats contractants en vertu de la Convention	4
Finances	5
Bibliographie	5

Annexes

1. Liste des Etats Contractants et Autres Signataires de la Convention	6
2. Membres du Conseil Administratif et Principaux Fonctionnaires du Centre	8
3. Liste de Conciliateurs et d'Arbitres	9
4. Résolutions du Conseil Administratif	18
5. Etats Financiers	19
6. Bibliographie Juridique relative au Centre	20

Centre International pour le Règlement des
Différends Relatifs aux Investissements

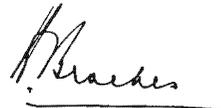
le 18 août 1972

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'Article 4(4) du Règlement Administratif et Financier, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil Administratif le Rapport Annuel sur les activités du Centre International pour le Règlement des Différends Relatifs aux Investissements, requis par l'Article 6(1)(g) de la Convention pour le Règlement des Différends Relatifs aux Investissements entre Etats et Ressortissants d'Autres Etats. Ce sixième rapport annuel couvre l'exercice allant du 1er juillet 1971 au 30 juin 1972.

Le rapport comprend les états financiers du Centre dûment vérifiés, présentés en vertu de l'Article 18 du Règlement Administratif et Financier.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



A. Broches
Secrétaire Général

Monsieur Robert S. McNamara
Président
Conseil Administratif
Centre International pour le Règlement des
Différends Relatifs aux Investissements

Introduction

L'année écoulée a été marquée par la première soumission d'un différend à un arbitrage sous les auspices du Centre. Des progrès ont été enregistrés vers une acceptation plus large de la compétence du Centre quant aux différends pouvant survenir à l'avenir à l'occasion d'accords portant sur des investissements internationaux. Cet objectif est atteint de diverses manières, principalement aux termes de dispositions contractuelles entre les parties à ces accords mais également en vertu de la législation nationale dans les pays hôtes et d'accords bilatéraux entre Etats exportateurs et importateurs de capitaux. Le Secrétariat a développé ses prises de contact tant avec les investisseurs privés qu'avec les Etats contractants. Au cours de l'exercice écoulé, le Centre a continué d'accueillir de nouveaux membres, et le projet sur les lois et traités relatifs aux investissements a fait d'importants progrès.

Signatures et ratifications

Au cours de l'année, la Convention a été signée et ratifiée par la République Arabe d'Egypte et, plus récemment encore, a été signée au nom de la Jordanie. A ce jour, le nombre des Etats signataires de la Convention s'élève à 68 et 63 Etats ont déposé leurs instruments de ratification. Un tableau des Etats contractants et autres signataires de la Convention figure en Annexe 1.

Activités d'information et liaison avec les Etats contractants

Bien que la création du Centre remonte à cinq ans, son existence et les services qu'il est appelé à rendre ne sont pas encore suffisamment connus dans les milieux d'investissements et parmi les responsables des pays en voie de développement comme des pays développés. C'est pour cette raison

qu'au cours de l'année le Secrétariat a poursuivi sa campagne d'information, essentiellement par la diffusion d'une documentation aux destinataires dont les noms figurent sur une liste d'adresses qui continue de croître et en fournissant des renseignements en réponse aux questions qui lui sont posées. Le Centre a également obtenu le concours d'organisations nationales et internationales représentant les investisseurs internationaux.

Le Secrétaire Général s'est mis en rapport avec les autorités d'un certain nombre d'Etats contractants, tant exportateurs qu'importateurs de capitaux, en ce qui concerne le recours éventuel aux procédures prévues par la Convention. A la suite de ces contacts, les institutions de garantie des investissements de plusieurs Etats contractants attirent actuellement l'attention des investisseurs sur l'existence du Centre. Le Secrétaire Général a en outre participé à des réunions organisées par le Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) ayant pour thème les investissements privés étrangers.

Soumissions à la juridiction du Centre

Le Centre a continué d'être tenu au courant par les Etats et les investisseurs de la conclusion d'accords qui contiennent une clause CIRDI. Comme la Convention n'impose pas aux parties à ces accords d'informer le Centre de la conclusion de tels accords avant la soumission d'une requête effective de conciliation ou d'arbitrage, le Centre ne dispose donc d'aucun renseignement statistique lui permettant de déterminer la fréquence avec laquelle les clauses CIRDI sont utilisées. Néanmoins, le Secrétariat estime que ces clauses sont employées de plus en plus couramment surtout dans le cadre d'investissements importants. Le Centre reçoit également des demandes de ren-

seignements spécifiques concernant l'établissement d'accords prévoyant la soumission de différends déjà nés ou éventuels à la juridiction du Centre. Dans la plupart de ces cas, la série de Clauses Modèles¹ que le Secrétariat a rédigées il y a quelques années continue d'être utile aux parties. De nouvelles consultations ont cependant eu lieu avec le Secrétariat au sujet d'accords plus complexes. A cet égard, le Centre a été à même de répondre à la fois aux besoins des gouvernements et des investisseurs grâce à la souplesse de la Convention quant aux exigences en matière de compétence. Alors que certains traités bilatéraux visant à protéger et à encourager les investissements étrangers faisaient déjà référence à la juridiction du Centre, des gouvernements intéressés et le Centre ont procédé à de nouvelles consultations. A cet égard, le jeu de Clauses Modèles² rédigées par le Centre peut être utile aux Etats intéressés lors de la négociation de ces traités.

Procédure d'arbitrage

Le 13 janvier 1972, le Secrétaire Général a enregistré la première requête d'arbitrage en vertu de l'Article 36 de la Convention. La demande avait trait à un différend né dans le cadre d'un accord conclu entre le Gouvernement du Maroc et deux sociétés privées, Holiday Inns S.A. (une société suisse) et Occidental Petroleum Inc. (une société américaine). Le Tribunal Arbitral a été constitué le 29 mars 1972 et a tenu sa session d'ouverture le 20 avril 1972. Ainsi qu'en ont décidé les parties conformément à l'Article 63 de la Convention, cette session a eu lieu au siège de la Cour Permanente d'Arbitrage à La Haye avec laquelle le Centre a conclu des Arrangements Géné-

raux en vue d'une coopération mutuelle.³ Le Président du Tribunal est le Juge Sture Petrén (suédois) et les deux autres membres sont Sir John Foster (britannique) et le Professeur Paul Reuter (français). Conformément à l'accord intervenu entre les parties, chaque partie a désigné un arbitre et les deux arbitres ainsi désignés ont choisi le Président du Tribunal. Les arbitres désignés par les parties ont été choisis sur la Liste d'Arbitres maintenue par le Centre. La procédure est toujours en cours.

Projet sur les lois et traités relatifs aux investissements

Au cours de l'exercice écoulé, le Centre a fait de notables progrès dans le cadre du projet visant à rassembler, classer et diffuser les textes des lois nationales des accords internationaux ayant trait aux investissements étrangers. Le Centre a maintenant pris des dispositions en vue de la publication de ces textes dans le courant du prochain exercice sous forme de recueils à feuilles mobiles qui seront périodiquement augmentés et mis à jour. Le premier volume contiendra des textes concernant dix pays.

Cinquième Session Annuelle du Conseil Administratif

La cinquième Session Annuelle du Conseil Administratif du Centre s'est tenue le 30 septembre 1971 à Washington, conjointement avec l'Assemblée Annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement. Au cours de cette Session, le Conseil a approuvé le cinquième Rapport Annuel sur les activités du Centre et examiné le budget de l'exercice 1972, qui fut adopté ultérieurement par correspondance.

¹ Document ICSID/5.

² Document ICSID/6.

³ Dont le texte figure en Annexe 7 au Deuxième Rapport Annuel.

Le texte des résolutions correspondantes figure en Annexe 4.

Désignation de personnes devant figurer sur les Listes de Conciliateurs et d'Arbitres et autres mesures prises par les Etats contractants en vertu de la Convention

Conformément à l'Article 13(1) de la Convention, chaque Etat contractant peut désigner quatre personnes pour figurer sur chacune des deux Listes tenues par le Centre. Trente-trois Etats ont exercé ce droit et ont désigné au total 118 personnes pour figurer sur la Liste des Conciliateurs et 125 pour figurer sur la Liste des Arbitres. Les noms des membres des deux Listes figurent en Annexe 3.

Aucun Etat contractant n'a fait de notification au Centre en vertu de l'Article 25(4) de la Convention (relative à la ou aux catégories de différends qu'il considérerait comme pouvant être soumis ou non à la compétence du Centre). Quelques désignations ont été effectuées en vertu des Articles 25(1) et (3) (collectivités publiques ou organismes dépendant d'un Etat contractant autorisés à consentir à la compétence du Centre). Pendant l'année écoulée, aucune désignation nouvelle n'a été faite en vertu de l'Article 54(2) (tribunal compétent ou autre autorité à laquelle toute demande

de reconnaissance ou d'exécution d'une sentence arbitrale rendue dans le cadre de la Convention doit être adressée). Tout renseignement relatif aux désignations effectuées en vertu des Articles 25(1) et (3) et 54(2) peut être obtenu auprès du Centre.

Finances

Les Etats financiers du Centre pour l'exercice 1972 figurent à l'Annexe 5. A l'exception des recettes provenant de la vente des publications et du droit pour le dépôt de la requête d'arbitrage les dépenses du Centre ont été entièrement couvertes par la valeur des services, locaux et matériel fournis gratuitement par la Banque en vertu du Mémoire sur les arrangements administratifs conclus par la Banque et le Centre en février 1967.⁴ Il n'a donc pas été nécessaire, en vertu de l'Article 17 de la Convention, de faire supporter les dépenses excédentaires par les Etats contractants.

Bibliographie

L'Annexe 6 contient une bibliographie des études juridiques relatives à la Convention et au Centre, supplémentaire à celles qui figuraient dans les Rapports Annuels antérieurs.

⁴ Dont le texte figure en Annexe 5 au premier Rapport Annuel, sous AC(IM)RES/3.

Annexe 1

Liste des Etats Contractants et Autres Signataires de la Convention

(au 30 juin 1972)

Les 67 Etats qui figurent sur la liste ci-dessous ont signé la Convention aux dates indiquées.¹ Le nom des 63 Etats qui ont déposé leurs instruments de ratification est en majuscules, et les dates du dépôt ainsi que de l'accession au statut d'Etat contractant par l'entrée en vigueur de la Convention en ce qui concerne chacun d'eux sont également indiquées.

Etat	Signature	Dépôt des instruments de ratification	Entrée en vigueur de la Convention
AFGHANISTAN	30 sept. 1966	25 juin 1968	25 juil. 1968
ALLEMAGNE	27 jan. 1966	18 avr. 1969	18 mai 1969 ²
AUTRICHE	17 mai 1966	25 mai 1971	24 juin 1971
BELGIQUE	15 déc. 1965	27 août 1970	26 sept. 1970
BOTSWANA	15 jan. 1970	15 jan. 1970	14 fév. 1970
BURUNDI	17 fév. 1967	5 nov. 1969	5 déc. 1969
CAMEROUN	23 sept. 1965	3 jan. 1967	2 fév. 1967
CEYLAN	30 août 1967	12 oct. 1967	11 nov. 1967
CHINE	13 jan. 1966	10 déc. 1968	9 jan. 1969
CHYPRE	9 mars 1966	25 nov. 1966	25 déc. 1966
CONGO, REPUBLIQUE POPULAIRE DU	27 déc. 1965	23 juin 1966	14 oct. 1966
COREE	18 avr. 1966	21 fév. 1967	23 mars 1967
COTE D'IVOIRE	30 juin 1965	16 fév. 1966	14 oct. 1966
DAHOMY	10 sept. 1965	6 sept. 1966	14 oct. 1966
DANEMARK	11 oct. 1965	24 avr. 1968	24 mai 1968 ³
EGYPTE (REPUBLIQUE ARABE D')	11 fév. 1972	3 mai 1972	2 juin 1972
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	27 août 1965	10 juin 1966	14 oct. 1966
Ethiopie	21 sept. 1965		
FINLANDE	14 juil. 1967	9 jan. 1969	8 fév. 1969
FRANCE	22 déc. 1965	21 août 1967	20 sept. 1967
GABON	21 sept. 1965	4 avr. 1966	14 oct. 1966
GHANA	26 nov. 1965	13 juil. 1966	14 oct. 1966
GRECE	16 mars 1966	21 avr. 1969	21 mai 1969
GUINEE	27 août 1968	4 nov. 1968	4 déc. 1968
GUYANE	3 juil. 1969	11 juil. 1969	10 août 1969
HAUTE-VOLTA	16 sept. 1965	29 août 1966	14 oct. 1966
INDONESIE	16 fév. 1968	28 sept. 1968	28 oct. 1968
Irlande	30 août 1966		
ISLANDE	25 juil. 1966	25 juil. 1966	14 oct. 1966
ITALIE	18 nov. 1965	29 mars 1971	28 avr. 1971
JAMAIQUE	23 juin 1965	9 sept. 1966	14 oct. 1966
JAPON	23 sept. 1965	17 août 1967	16 sept. 1967
KENYA	24 mai 1966	3 jan. 1967	2 fév. 1967
LESOTHO	19 sept. 1968	8 juil. 1969	7 août 1969
LIBERIA	3 sept. 1965	16 juin 1970	16 juil. 1970

¹ De plus, la Jordanie a signé la Convention le 14 juillet 1972.

² Lors du dépôt de son instrument de ratification, l'Allemagne a déclaré que la Convention s'applique également au Land Berlin.

³ Par notification reçue le 15 mai 1968, le Danemark a exclu les Iles Faeroe; par notification reçue le 30 octobre 1968, le Danemark a étendu l'application de la Convention aux Iles Faeroe à compter du 1er janvier 1969.

Etat	Signature	Dépôt des instruments de ratification	Entrée en vigueur de la Convention
LUXEMBOURG	28 sept. 1965	30 juil. 1970	29 août 1970
MALAISIE	22 oct. 1965	8 août 1966	14 oct. 1966
MALAWI	9 juin 1966	23 août 1966	14 oct. 1966
MAROC	11 oct. 1965	11 mai 1967	10 juin 1967
MAURICE	2 juin 1969	2 juin 1969	2 juil. 1969 ⁴
MAURITANIE	30 juil. 1965	11 jan. 1966	14 oct. 1966
NEPAL	28 sept. 1965	7 jan. 1969	6 fév. 1969
NIGER	23 août 1965	14 nov. 1966	14 déc. 1966
NIGERIA	13 juil. 1965	23 août 1965	14 oct. 1966
NORVEGE	24 juin 1966	16 août 1967	15 sept. 1967
Nouvelle Zélande	2 sept. 1970		
OUGANDA	7 juin 1966	7 juin 1966	14 oct. 1966
PAKISTAN	6 juil. 1965	15 sept. 1966	15 oct. 1966
PAYS-BAS	25 mai 1966	14 sept. 1966	14 oct. 1966 ⁵
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	26 août 1965	23 fév. 1966	14 oct. 1966
REPUBLIQUE MALGACHE	1 ^{er} juin 1966	6 sept. 1966	14 oct. 1966
ROYAUME-UNI DE GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD	26 mai 1965	19 déc. 1966	18 jan. 1967 ^{4,6}
SENEGAL	26 sept. 1966	21 avr. 1967	21 mai 1967
SIERRA LEONE	27 sept. 1965	2 août 1966	14 oct. 1966
SINGAPOUR	2 fév. 1968	14 oct. 1968	13 nov. 1968
SOMALIE	27 sept. 1965	29 fév. 1968	30 mars 1968 ⁴
SOUAZILAND	3 nov. 1970	14 juin 1971	14 juil. 1971
Soudan	15 mars 1967		
SUEDE	25 sept. 1965	29 déc. 1966	28 jan. 1967
SUISSE	22 sept. 1967	15 mai 1968	14 juin 1968
TCHAD	12 mai 1966	29 août 1966	14 oct. 1966
TOGO	24 jan. 1966	11 août 1967	10 sept. 1967
TRINITE ET TOBAGO	5 oct. 1966	3 jan. 1967	2 fév. 1967
TUNISIE	5 mai 1965	22 juin 1966	14 oct. 1966
YUGOSLAVIE	21 mars 1967	21 mars 1967	20 avr. 1967
ZAIRE	29 oct. 1968	29 avr. 1970	29 mai 1970
ZAMBIE	17 juin 1970	17 juin 1970	17 juil. 1970

⁴ Jusqu'à l'indépendance de Fidji le 10 octobre 1970, de Maurice le 12 mars 1968 et du Souaziland le 6 septembre 1968, la ratification du Royaume-Uni s'appliquait à chacun d'eux. Le 4 juin 1970 le Royaume-Uni a abandonné toute responsabilité pour la conduite des affaires internationales du Royaume des Tonga.

⁵ Les Pays-Bas, lors du dépôt de leur instrument de ratification, ont limité l'application de la Convention au Royaume en Europe. Par une notification reçue le 22 mai 1970, les Pays-Bas ont retiré cette limitation et ont ainsi étendu l'application de la Convention au Surinam et aux Antilles néerlandaises.

⁶ Le Royaume-Uni a exclu, au moment où il a ratifié la Convention: Îles Anglo-Normandes • Ile de Man • Rhodésie du Sud • Brunei • Aden • Protectorat d'Arabie du Sud • Kamaran • Îles Kuria Muria • Périm. Le Royaume-Uni a cessé d'être responsable pour les relations internationales du Protectorat d'Arabie du Sud et de Kamaran le 28 novembre 1967 et pour celles d'Aden, des Îles Kuria Muria et de Périm le 30 novembre 1967. Par notification reçue le 10 décembre 1968, le Royaume-Uni a retiré de la liste des territoires exclus le Bailliwick de Guernesey, qui fait partie des Îles Anglo-Normandes.

Membres du Conseil Administratif et Principaux Fonctionnaires du Centre

(au 30 juin 1972)

Président du
Conseil Administratif

Robert S. McNamara,
Président de la Banque Internationale
pour la Reconstruction et le
Développement ès-qualités

Etat contractant	Représentant ¹	Suppléant ¹
Afghanistan	Ghulam Heider Dawar	Abdul Samad Khaliki
Allemagne	Karl Schiller	Erhard Eppler
Autriche	Hannes Androsch	Walter Neudörfer
Belgique	André Vierick	Robert Vandeputte
Botswana	M. D. Mokama*	Q. K. Masire *
Burundi	Joseph Hicuburundi	Athanase Ntukamazina
Cameroun	Charles Onana Awana	E. M. Koulla
Ceylan	N. M. Perera	C. A. Coorey
Chine	K. T. Li	Chen-Hung Tu
Chypre	A. C. Patsalides	A. C. Afxentiou
Congo, République Populaire du	Bernard-Banza Bouiti	Jean-Edouard Sathoud
Corée	Duck Woo Nam	Sung Whan Kim
Côte d'Ivoire	Henri Konan Bédié	Abdoulaye Kone
Dahomey	Joseph Kéké	Ibrahim Souradjou
Danemark	Ivar Norgaard	Hans Erik Kastoft
Egypte, (République Arabe d')	Mohamed A. Merzeban	Sherif Lotfy
Etats-Unis	George P. Schultz	Nathaniel Samuels
Finlande	Mauno Koivisto	Osmo Kalliala
France	Ministre des Finances	Bernard Clappier
Gabon	Augustin Boumah	Edouard Alexis M'Bouy-Boutzi
Ghana	Joseph Henry Mensah	Jones Ofori-Alta
Grèce	Emmanuel Fthenakis	Christos Achis ²
Guinée	Laminy Kondé	N'Faly Sangaré
Guyane	H. D. Hoyte	F. E. Hope
Haute-Volta	Edouard Yaméogo	Pierre Tahita
Indonésie	Radius Prawiro	Salamun Alfian Tjakradiwirja
Islande	Ludvík Jósepsson	Halldór Sigurdsson
Italie	Guido Carli	Paolo Baffi
Jamaïque	David H. Coore	G. Arthur Brown
Japon	Koshiro Ueki ²	Tadashi Sasaki
Kenya	Mwai Kibaki	Philip Ndegwa
Lesotho	R. E. Sekhonyana	T. Thahane
Libéria	Stephen Tolbert	Cyril Bright
Luxembourg	Pierre Werner	Albert Dondelinger
Malaisie	Tan Siew Sin	Chong Hon Nyan
Malawi	D. T. Matenje	G. E. Gondwe
Maroc	Mustapha Faris	Abdellah Fassi-Fihri ²
Maurice	Keharsingh Jagatsingh	Ramaswamy Pyndiah
Mauritanie	Mohamed Ould Cheikh-Sidia	Mamadou Cissoko
Népal	J. B. Shah	B. B. Pradhan
Niger	Leopold Kaziende	Abdoulaye Diallo
Nigeria	Y. A. O. Jinadu*	A. A. Ayida
Norvège	Per Kleppe	Thomas Lovold *
Ouganda	E. B. Wakhweya	Jino Geria
Pakistan	Mubashir Hasan	A. G. N. Kazi
Pays-Bas	R. J. Nelissen ²	J. Schreuder
République Centrafricaine	André Zanifé-Touambona	Joseph Moutou-Modziaou
République Malgache	Raymond Randriamandranto ²	Céline Rabekoriana Rabevazaha ²
Royaume-Uni	Sir Leslie O'Brien	Sir Douglas Allen
Sénégal	Ousmane Seck	Hamet Diop
Sierra Leone	C. A. Kamara-Taylor	B. Strasser-King
Singapour	Hon Sui Sen	Howe Yoon Chong
Somalie	Mohamoud Yusuf Weirah	Omar Ahmed Omar
Souaziland	E. A. Mayisela ²	James Nxumalo ²
Suède	G. E. Strång	Kjell-Olof Feldt
Suisse	Felix Schnyder*	Peter Saladin*
Tchad	Valentin N'Gakoutou ²	Jean Chavancl
Togo	Jean Tévi	Boukari Djobo
Trinité et Tobago	G. M. Chambers	D. H. N. Alleyne
Tunisie	Hedi Ghachem*	Mohamed Megdiche*
Yougoslavie	Janko Smole	Gavra Popovic ²
Zaire	Baruti wa Ndwali	Pierre Ileka
Zambie	John Mupanga Mwanakatwe	E. C. Chibwe

Secrétaire Général

A. Broches

¹ A l'exception des personnes dont le nom est suivi d'un astérisque (*), les représentants et suppléants indiqués sont, respectivement, Gouverneurs ou Gouverneurs Suppléants de la Banque, membres de plein droit du Conseil Administratif, en vertu de l'Article 4(2) de la Convention.

² Désignation prenant effet après le 30 juin 1972.

Annexe 3

Listes de Conciliateurs et d'Arbitres

(au 30 juin 1972)

LISTE *	NOM** Titre	Expiration du mandat
ALLEMAGNE		
A	Prof. Dr. A. BÜLOW Retired Staatssekretär	20 avr. 1976
C	Dr. Gerhard GÖTTE Stellvertretendes Vorstandsmitglied der Kreditanstalt für Wiederaufbau	20 avr. 1976
A	Prof. Dr. Günther JAENICKE	20 avr. 1976
C	Dr. Hermann JANNSEN Stellv. Vorsitzender des Aufsichtsrates der Berliner Handels-Gesellschaft Frankfurter Bank	20 avr. 1976
C	Dr. Paul KREBS Generalbevollmächtigter Deutsche Bank A.G.	20 avr. 1976
A	Dr. Karl-Heinz LEHMANN Rechtsanwalt	20 avr. 1976
A	Dr. Hans PINCKERNELLE Rechtsanwalt	20 avr. 1976
C	Dr. Hans A. WUTTKE Mitinhaber des Bankhauses M. M. Warburg-Brinckmann, Wirtz & Co., Hamburg	20 avr. 1976
AUTRICHE¹		
C	Dr. Ladislaus BLASCHEK Bundeskammer der gewerblichen Wirtschaft	3 juil. 1978
C	Dr. Helmut HASCHEK Chairman, Board of Directors, Oesterreichische Kontrollbank AG	3 juil. 1978
A	Dr. Demetre KALUSSIS Professor of the Hochschule fuer Welthandel	3 juil. 1978
C	Dr. Werner MELIS Oesterreichische Nationalkomitee der Internationalen Handelskammer	3 juil. 1978
C	Dr. Wolfgang OEHLER Oesterreichische Laenderbank AG	3 juil. 1978
A	Dr. Philipp RIEGER Board of Directors, Austrian National Bank	3 juil. 1978
A	Dr. Nikolaus SCHMIDT-CHIARI Director, Creditanstalt-Bankverein	3 juil. 1978
A	Dr. Fritz SCHOENHERR Professor at the University of Vienna	3 juil. 1978
BELGIQUE		
A	Baron H. ANSIAUX Gouverneur honoraire de la Banque Nationale de Belgique	20 mai 1977
A	M. Franz DE VOGHEL Vice-Gouverneur honoraire de la Banque Nationale de Belgique	20 mai 1977
A	M. Robert HENRION Président du Comité de Direction de la Société Générale de Banque	20 mai 1977
C	M. Jean REY Ministre d'Etat	20 mai 1977
A	Baron J. VAN HOUTTE Ministre d'Etat et Ancien Premier Ministre	20 mai 1977 (à suivre)

* C = Conciliateur A = Arbitre

** A moins qu'une note n'indique le contraire, toute personne dont le nom figure sur ces Listes est un ressortissant de l'Etat contractant qui l'a désignée.

¹ Désignation prenant effet après le 30 juin 1972.

LISTE*	NOM** Titre	Expiration du mandat
CEYLAN		
A	Mr. N. K. CHOKSY, Q.C. Industrialist	10 juin 1974
C	Mr. R. H. DE MEL Businessman	10 juin 1974
C	Mr. Tilak E. GOONERATNE Deputy Secretary-General, Commonwealth Secretariat	10 juin 1974
C	Mr. Chelliah LOGANATHAN Adviser, Development Finance Companies of Ceylon	10 juin 1974
A	Mr. M. C. SANSONI Retired Chief Justice, Supreme Court of Ceylon	10 juin 1974
A	Mr. N. SINNETAMBY Retired Justice, Supreme Court of Ceylon	10 juin 1974
C	Mr. Lionel A. WEERASINGHE Retired Auditor General of Ceylon	10 juin 1974
A	Mr. H. W. R. WEERASOORIYA Retired Justice, Supreme Court of Ceylon	10 juin 1974
CHINE		
C	Mr. S. W. KUNG Executive Vice President, The International Commercial Bank of China, New York	29 avr. 1975
A	Mr. LI Chao-Nien Attorney-at-law	29 avr. 1975
A	Mr. Paul Chung-Tseng TSAI Attorney-at-law	29 avr. 1975
C	Mr. Martin WONG Special Assistant to the Ambassador, Chinese Embassy, Washington	29 avr. 1975
CHYPRE		
C A	Mr. Nicos G. DIMITRIOU Chairman, Electricity Authority of Cyprus	16 juin 1973
C A	Mr. Paschalis L. PASCHALIDES Chairman and Managing Director, Hellenic Mining Co. Ltd.	16 juin 1973
C A	Mr. Criton G. TORNARITIS Attorney-General	16 juin 1973
C A	Mr. Michael A. TRIANTAFYLLIDES Judge, Supreme Court	16 juin 1973
COREE¹		
C	Mr. Kyoung Mo CHEUNG Attorney-at-law	30 juin 1973
C	Mr. Won Hoon CHUNG Director and Deputy President, Korea Exchange Bank	30 juin 1973
A	Mr. Chong Dai KIM Executive Vice President, Korea Chamber of Commerce and Industry	30 juin 1973
C	Mr. Sang Young KIM Vice-President, The Federation of Korean Industries	30 juin 1973
C	Mr. Suk Yoon KOH Attorney-at-law	30 juin 1973
A	Mr. Chang Soo LEE Executive Auditor, Korean Traders Association	30 juin 1973
A	Mr. Chung Soo OH Chairman of the Board of Directors, Korean Arrowroot Fibre Craft Company Ltd.	30 juin 1973
A	Mr. Pom Sik OH President, Honam Power Co., Ltd.	30 juin 1973

¹ Des changements dans les désignations sont en cours.

DAHOMEY

C	M. Antoine BOYA Administrateur civil en retraite	29 jan. 1974
C	M. Pierre FOURN Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Dahomey	29 jan. 1974
A	M. Idelphonse LEMON Directeur Général de la Société Dahoméenne de Banque	29 jan. 1974
A	Me Louis Ignatio PINTO Juge, Cour Internationale de Justice	29 jan. 1974

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

C	The Honorable Horace BUSBY Management Consultant	22 sept. 1973
A	The Honorable Michael V. DiSALLE Attorney	22 sept. 1973
A	The Honorable Leon JAWORSKI President, American Bar Association	22 sept. 1973
C	The Honorable Robert M. McKINNEY Newspaper Publisher	22 sept. 1973
A	The Honorable Soia MENTSCHIKOFF Professor, University of Chicago Law School	22 sept. 1973
C	The Honorable Maxwell M. RABB Attorney	22 sept. 1973

FRANCE

C A	M. René Jean DUPUY Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Nice	15 jan. 1974
C A	M. Paul REUTER Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris	15 jan. 1974
C A	M. André RODOCANACHI Ministre Plénipotentiaire, Ministère des Affaires Etrangères	15 jan. 1974
C A	M. Michel VIRALLY Professeur à l'Université de Genève et à l'Institut des Hautes Etudes Internationales	15 jan. 1974

GABON

C A	M. Léon AUGE Président de la Chambre Administrative de la Cour Suprême	24 juin 1978
C A	M. Jean-Pierre LEMBOUMBA Commissaire au Plan	24 juin 1978
C A	M. Marc MBA NDONG Secrétaire Général du Ministère des Affaires Economiques, du Commerce et de l'Economie Rurale	24 juin 1978
C A	M. Jean François NTOUTOUME Secrétaire Général du Conseil Gabonais des Chargeurs	24 juin 1978

GHANA

A	The Hon. Mr. Justice P. D. ANIN Judge of the Supreme Court	30 juin 1977
C	The Hon. Mr. Justice Fred K. APALOO, LL.B. Judge of the Supreme Court	30 juin 1977
A	Dr. S. K. B. ASANTE Solicitor-General	30 juin 1977
A	U. V. CAMPBELL, Esq., M.A., LL.B. Barrister-at-law	30 juin 1977 (à suivre)

LISTE *	NOM ** Titre	Expiration du mandat
GHANA (suite)		
C	Mr. J. H. FRIMPONG-ANSAH, B.Sc. (Econ) Governor of the Bank of Ghana	30 juin 1977
C	Mr. E. P. L. GYAMPOH, B.A. Chairman and Managing Director, National Investment Bank	30 juin 1977
C	Frank MENSAH-BONSU Esq., B.A. Barrister-at-law	30 juin 1977
A	The Hon. Victor OWUSU, B.Sc. (Econ), LL.B., M.P. Barrister-at-law	30 juin 1977
GUINEE		
C A	M. Paul Louis FABER Directeur, Public Finance and Financial Institutions, Nations Unies	10 fév. 1975
C A	M. Mamba SANO Assistant, Institut National des Recherches, Conakry	10 fév. 1975
HAUTE-VOLTA		
C A	M. James LECARDEUR ¹ Inspecteur Général d'Etat	31 mai 1973
C A	M. Hyacinthe OUEDRAOGO Directeur du Développement Industriel, Ministère du Plan et des Travaux Publics	31 mai 1973
C A	M. K. Lazare SORE Directeur du Commerce, Ministère des Finances et du Commerce	31 mai 1973
C A	M. Charles S. TRAORE Président de la Cour Suprême	31 mai 1973
INDONESIE		
C A	S. H. ATMODININGRAT Retired Senior Official, Ministry of Finance	31 déc. 1975
C A	Mr. Byanti KHARMAWAN Executive Director, International Monetary Fund	31 déc. 1975
C A	Prof. Dr. Mochtar KUSUMAATMADJA Professor of International Law, Padjadjaran University	31 déc. 1975
C A	Prof. R. SUBEKTI Chief Justice, Supreme Court of Justice	31 déc. 1975
JAMAÏQUE		
A	Mr. Harvey L. DA COSTA Barrister	10 juil. 1973
C	Mr. Oswald H. DUNN Attorney-at-law	10 juil. 1973
C	Mr. S. G. FLETCHER Company Director	10 juil. 1973
C	Mr. Felix M. FOX Managing Director, Seprod Ltd.	10 juil. 1973
C	Mr. Mayer M. MATALON Company Director	10 juil. 1973
A	Dr. Kenneth O. RATTRAY Assistant Attorney-General	10 juil. 1973
A	Sir Alfred RENNIE, Kt. Deputy Chairman, Board of Directors, The West Indies Sugar Company Ltd.	10 juil. 1973
JAPON		
C	Mr. Morihisa EMORI Managing Director, Mitsubishi Shoji Kaisha Ltd.	16 déc. 1974

¹ Nationalité française

LISTE *	NOM ** Titre	Expiration du mandat
JAPON (suite)		
A	Mr. Shigeo HORIE Chairman of the Board, Institute for International Studies and Training	16 déc. 1974
A	Mr. Hajime KANEKO Chairman, Public Corporation and National Enterprise Labour Relations Commission	16 déc. 1974
A	Mr. Taiichiro MATSUO Executive Vice-President and Director, Marubeni-Iida Company Ltd.	16 déc. 1974
C	Mr. Hisashi MURATA Executive Managing Director, Mitsui and Company Ltd.	16 déc. 1974
C	Mr. Kumao NISHIMURA Member, Permanent Court of Arbitration	16 déc. 1974
C	Mr. Gengo SUZUKI Auditor, Bank of Japan	16 déc. 1974
A	Mr. Katsumi YAMAGATA Adviser, Yamashita Shinnihon Steamship Company Ltd.	16 déc. 1974
KENYA		
A	Mr. B. Mareka GECAGA Chairman and General Manager, B. A. T. Kenya Ltd.	25 juil. 1973
A	Mr. James F. H. HAMILTON Advocate	25 juil. 1973
C	Mr. Brian H. HOBSON Managing Director, East African Breweries Ltd.	25 juil. 1973
	Mr. Samuel N. WARUHIU Advocate	25 juil. 1973
MAROC		
C A	M. Mohamed BERNOUSSI Trésorier Général, Ministère des Finances	3 juin 1974
C A	M. Abdellaziz FILALI Premier Président de la Cour d'Appel de Fès	3 juin 1974
C A	M. Hassan HALOUI Inspecteur Général des Finances au Ministère des Finances	3 juin 1974
C A	M. Ahmed ZEGHARI Premier Président de la Cour d'Appel de Rabat	3 juin 1974
MAURICE		
C A	Mr. Jean Marc DAVID, Q.C. Barrister	16 fév. 1976
C A	Mr. A. Hamid MOOLLAN Barrister	16 fév. 1976
MAURITANIE		
C A	M. Victor BERGER-VACHON ¹ Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris	31 juil. 1973
C A	M. Pierre LAMPUE ¹ Professeur honoraire à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris	11 juil. 1973
C A	M. Henry SOLUS ¹ Professeur honoraire à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris	11 juil. 1973
C A	M. Georges VEDEL ¹ Doyen honoraire, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris	11 juil. 1973

(à suivre)

LISTE *	NOM ** Titre	Expiration du mandat
NIGERIA		
C	Anofi S. GUOBADIA, Esq. Managing Director, Maiden Electronics Works Ltd.	1er avr. 1974
A	Y. A. O. JINADU, Esq. Acting Deputy Solicitor-General	1er avr. 1974
C	Alhaji A. MAI-BORNU Director, Nigerian Tobacco Co. Ltd.	1er avr. 1974
A	E. O. Adeyinka MORGAN, Esq., C.F.R. Retired Chief Justice	1er avr. 1974
A	S. P. THOMAS, Esq. Retired Chief Justice	1er avr. 1974
NORVEGE		
C A	Mr. Ernst Fredrik ECKHOFF Supreme Court Judge	15 jan. 1974
C A	Mr. Jens Chr. HAUGE Barrister of the Supreme Court	15 jan. 1974
C A	Mr. Axel HEIBERG Supreme Court Judge	15 jan. 1974
C A	Mr. Fredrik C. S. SEJERSTED Barrister of the Supreme Court	15 jan. 1974
OUGANDA		
A	Mr. Godfrey L. BINAISA, Q.C. Barrister	30 oct. 1973
C	Mr. M. Semyano KIINGI Governor, Bank of Uganda	30 oct. 1973
C	Mr. Y. KYESIMIRA Lecturer in Economics, Makerere University College	30 oct. 1973
A	Mr. C. MBOJANA Barrister	30 oct. 1973
C	Mr. D. J. K. NABETA Director, African Development Bank	30 oct. 1973
C	Dr. J. J. OLOYA Special Lecturer in Agricultural Economics, Makerere University College	30 oct. 1973
A	Mr. Gurdial SINGH Barrister	30 oct. 1973
PAKISTAN		
C	Mr. Hatim A. ALAVI Chairman, Alavi Sons Ltd	19 juil. 1973
A	Mr. A. R. CHANGEZ Retired Judge	3 juil. 1973
C	Mr. Qazi Asadul HAQ Advocate	3 juil. 1973
A	Mr. K. M. HASAN Retired Judge	3 juil. 1973
C	Mr. Mumtaz MIRZA Retired Executive Director, International Bank for Reconstruction and Development	3 juil. 1973
A	Mr. R. P. MUNSHI Retired Judge	3 juil. 1973

LISTE *	NOM ** Titre	Expiration du mandat
PAKISTAN (suite)		
C	Mr. Hafizur RAHMAN Retired Civil Servant	3 juil. 1973
A	Mr. Taibuddin TALUKDAR Retired Judge	3 juil. 1973
PAYS-BAS		
C	Prof. Mr. H. J. HOFSTRA Professor of Law, University of Leyden	26 juin 1974
C	Dr. M. W. HOLTROP Retired President, De Nederlandsche Bank N.V.	26 juin 1974
C A	Prof. Mr. P. LIEFTINCK Executive Director, International Monetary Fund	26 juin 1974
C	Mr. J. MEYNEN Chairman, Amsterdam-Rotterdam Bank	26 juin 1974
A	Prof. Mr. Pieter SANDERS Professor of Law, Netherlands School of Economics, Rotterdam	26 juin 1974
A	Prof. Mr. G. J. WIARDA Judge, Supreme Court of the Netherlands	26 juin 1974
A	Mr. C. R. C. WIJCKERHELD Bisdom Barrister	26 juin 1974
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE		
A	M. Bernard-Christian AYANDHO Haut-Commissaire au Plan et à l'Assistance Technique	21 sept. 1973
C A	M. Louis KPADO Directeur du Commerce et de l'Industrie	21 sept. 1973
C A	M. Albert MADIABOLA Sous-directeur de la Banque Centrale	21 sept. 1973
C A	M. André ZANIFE-TOUAMBONA Directeur Général de la Banque Nationale de Développement	21 sept. 1973
REPUBLIQUE MALGACHE		
A	M. Lucien ANDRIANTAHINA Conseiller à la Cour Suprême	18 jan. 1975
C	M. Zafimahery RAFAMATANANTSOA Conseiller à la Cour Suprême	18 jan. 1975
A	M. Henri RAHARIJAONA Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères	18 jan. 1975
A	M. René RAKOTOBÉ Président du Conseil Supérieur des Institutions	18 jan. 1975
C	M. Raymond RANJEVA Chargé de Cours à la Faculté de Droit de l'Université de Madagascar	18 jan. 1975
A	M. Edilbert RAZAFINDRALAMBO Premier Président de la Cour Suprême	18 jan. 1975
C	M. Rakotovao RAZAKABOANA Chargé de Cours d'Economie Politique à la Faculté de Droit de l'Université de Madagascar	18 jan. 1975
C	M. TOAZARA Président du Conseil Supérieur des Institutions	18 jan. 1975

(à suivre)

LISTE *	NOM ** Titre	Expiration du mandat
ROYAUME-UNI		
A	Mr. Maurice E. BATHURST, C.M.G., C.B.E., Q.C. Barrister	22 avr. 1974
C	Mr. John G. BEEVOR, O.B.E. Financial Consultant	22 avr. 1974
A	Sir John FOSTER K.B.E., Q.C., M.P. Barrister	22 avr. 1974
A	Sheriff C. E. JAUNCEY, Q.C. Advocate	22 avr. 1974
C	Sir Duncan OPPENHEIM Adviser, British-American Tobacco Co. Ltd.	22 avr. 1974
C	Sir Hilton POYNTON, G.C.M.G. Retired Permanent Under Secretary of State, Colonial Office	22 avr. 1974
C	The Hon. A. Maxwell STAMP Chairman, Maxwell Stamp Associates Ltd.	22 avr. 1974
A	Lord TANGLEY Solicitor	22 avr. 1974
SENEGAL		
A	M. Abdourahmane DIA Directeur de Cabinet au Ministère du Plan et du Développement	21 mai 1973
A	M. Ahmet DIOP Directeur Général de la Banque Nationale de Développement	21 mai 1973
A	M. Kéba M'BAYE Premier Président de la Cour Suprême	21 mai 1973
A	M. Amadou SOW Directeur Général de l'Union Sénégalaise de Banque	21 mai 1973
SUEDE		
A	Mr. Allan BJÖRKLUND Executive Vice President, Rederiaktiebolaget Nordstjernan	6 juil. 1973
C	Mr. Gunnar GLIMSTEDT General Counsel International and Director of Aktiebolaget Svenska Kullagerfabriken	6 juil. 1973
C	Mr. Ove KJELLGREN Vice President Administration, Loussavaara-Kiirunavaara AB	6 juil. 1973
A	Mr. Gunnar LAGERGREN President, Court of Appeals for Western Sweden	6 juil. 1973
C	Mr. Erik LEIJONHUFVUD (LIONHEAD) Special Adviser and Senior Vice President Skandinaviska Enskilda Banken	6 juil. 1973
A	Mr. Sten RUDHOLM President, Svea Court of Appeal	6 juil. 1973
A	Mr. Ivan WALLENBERG President, Supreme Restitution Court for Berlin	6 juil. 1973
SUISSE		
A	M. l'Ambassadeur R. L. BINDSCHEDLER Jurisconsulte du Département Politique Fédéral	15 oct. 1974
C	M. Heinrich HOMBERGER-LIECHTI Ancien Vice Président, Office Suisse d'Expansion Commerciale	15 oct. 1974

LISTE*	NOM** Titre	Expiration du mandat
SUISSE (suite)		
C	M. le Ministre Robert KOHLI Ancien Secrétaire Général du Département Politique Fédéral	15 oct. 1974
A	M. Pierre A. LALIVE Professeur à l'Université de Genève et à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales	15 oct. 1974
A	M. André PANCHAUD Ancien Juge Fédéral	15 oct. 1974
C	M. Pierre Jean POINTET Professeur à l'Université de Neuchâtel	15 oct. 1974
C	M. Eberhard REINHARDT Président de la Direction Générale du Crédit Suisse	15 oct. 1974
A	M. Alfred E. VON OVERBECK Professeur et Recteur de l'Université de Fribourg	15 oct. 1974
TOGO ¹		
C A	Me Ayité D'ALMEIDA Avocat Défenseur	18 sept. 1973
C A	Me Guy A. KOUASSIGAN Avocat Défenseur	18 sept. 1973
C A	Me Anani Ignacio SANTOS Avocat Défenseur	18 sept. 1973
NISIE		
A	M. Mustapha ABDESSELEM Directeur au Secrétariat d'Etat à la Justice	14 oct. 1972
C	M. Hassen BELKHODJA Président Directeur Général de la Société Tunisienne de Banque	14 oct. 1972
C	M. Mohamed BOUSBIA Directeur Général de la Banque Centrale de Tunisie	14 oct. 1972
C	M. Mohamed CHAKROUN Avocat à la Cour de Cassation	14 oct. 1972
A	M. Zine el Abidine DJAIT Chef de Cabinet, Secrétariat d'Etat à la Santé Publique	14 oct. 1972
A	M. Hedi GHACHEM Directeur des Conventions et du Contentieux de l'Etat	14 oct. 1972
C	M. Mansour MOALLA Ministre du Plan	14 oct. 1972
A	M. Mohamed SNOUSSI Conseiller Juridique et de Législation au Secrétariat d'Etat à la Présidence	14 oct. 1972
YUGOSLAVIE		
C A	Prof. Dr. Ksente BOGOEV Professor, Faculty of Economics, Skopje University	15 jan. 1974
C A	Prof. Dr. Stojan CIGOJ Professor, Faculty of Laws, Ljubljana University	15 jan. 1974
C A	Prof. Dr. Aleksandar GOLDŠTAJN Professor, Faculty of Laws, Zagreb University and Judge, Constitutional Court of Croatia	15 jan. 1974
C A	Prof. Dr. Vladimir JOVANOVIĆ Professor, Faculty of Laws, Belgrade University	15 jan. 1974

changements dans les désignations sont en cours.

Résolutions du Conseil Administratif

La résolution suivante a été adoptée par le Conseil Administratif au cours de sa Cinquième Session Annuelle le 30 septembre 1971.

AC(5)/RES/18—APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL

Le Conseil Administratif

DECIDE

D'approuver le Cinquième Rapport Annuel sur les activités du Centre, tel qu'il figure dans le texte joint au document AC/71/3.

La résolution suivante a été prise en considération par le Conseil Administratif au cours de sa Cinquième Session Annuelle et a été adoptée dans la suite par correspondance le 21 octobre 1971:

AC(5/C)/RES/19—ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE 1972

Le Conseil Administratif

DECIDE

D'adopter, pour la période du 1er juillet 1971 au 30 juin 1972, le budget des recettes et dépenses figurant au paragraphe 1 du document AC/71/1.

Etats Financiers

EXERCICE SE TERMINANT LE 30 JUIN 1972

Recettes (Note)

Contribution des services, locaux et matériel fournis par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement	\$80.404
Vente de publications et autres recettes	1.087
	<u>\$81.491</u>

Dépenses (Note)

Rémunération du personnel	61.334
Voyages	3.908
Représentation	106
Services contractuels	6.365
Impression	9.778
	<u>\$81.491</u>

Note

Le Mémoire sur les Arrangements Administratifs Conclues entre le Centre et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, qui est entré en vigueur à partir du 4 octobre 1966, stipule inter alia que, sauf dans la mesure où le Centre peut s'être fait rembourser par les parties à une procédure les honoraires et frais des membres des Commissions de Conciliation, des Tribunaux Arbitraux, ou des Comités d'Arbitres, la Banque fournira gratuitement les services, locaux et matériels suivants:

- (1) les services de membres du personnel et de consultants;
- (2) d'autres services administratifs, locaux et matériels, tels que voyages, communications, bureaux, meubles, équipement, fournitures et impression.

La Banque n'a pas fait de contribution en espèces directement au Centre. La contribution déclarée de \$80.404 est égale aux dépenses transcrites par la Banque comme ayant été engagées au nom du Centre.

Les dépenses déclarées par le Centre ne comprennent que les montants identifiés par la Banque comme se rapportant directement au Centre et, par conséquent, ne comprennent aucuns frais indirects ou généraux de la Banque.

Au 30 juin 1972, le Centre n'avait ni actif, ni passif, à l'exception d'une somme à régler pour des services contractuels, qui est mise à la charge de la Banque conformément aux Arrangements Administratifs. Les dépenses qui auront été engagées par le Centre en rapport direct avec des procédures d'Arbitrage seront à la charge des parties conformément au Règlement Administratif et Financier. En vertu de ce Règlement, le Secrétaire Général invite les parties à effectuer des acomptes de temps en temps afin de couvrir ces dépenses. Pour cette raison, ces acomptes et dépenses ne figurent pas dans le budget du Centre. Au 30 juin 1972, une procédure d'Arbitrage était en cours et un acompte qui servait à couvrir les dépenses du Centre s'y rapportant fut déposé par les parties à cette procédure auprès du Centre.

Les états ci-joints des recettes et dépenses du Centre International pour le Règlement des Différends Relatifs aux Investissements sont une traduction française de la version anglaise. Les états financiers, en leur version anglaise, ont été examinés par les vérificateurs comptables indépendants du Centre, Price Waterhouse & Co. Leurs conclusions sur les états financiers figurent dans la version anglaise du Rapport Annuel.

Bibliographie Juridique Relative au Centre

En plus de celles mentionnées dans les cinq premiers Rapports Annuels, le Secrétariat a eu connaissance des publications suivantes concernant le Centre:

A. A. Fatouros

"Compte rendu sur 'Investissements étrangers et arbitrage entre Etats et personnes privées. La Convention B.I.R.D. du 18 mars 1965 — Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Dijon' — (Paris, Pedone 1969)"

59 *Revue Critique de Droit International Privé*, No. 3, pp. 580-597 (1970).

Mauro Ferrante

"Su Alcuni Aspetti della Convenzione di Washington per la Risoluzione di Controversie tra Stati e Nazionali di Altri Stati in Materia di Investimenti"

Rassegna Dell'Arbitrato (Associazione Italiana per l'Arbitrato), Anno X, No. 3, pp. 67-84 (1970).

Patrick K. O'Hare

"The Convention on the Settlement of Investment Disputes" *Stanford Journal of International Studies*, Vol. VI, pp. 146-162 (Spring 1971).

Jörg Pirrung

"Die Schiedsgerichtsbarkeit nach dem Weltbankübereinkommen für Investitionsstreitigkeiten (under besonderer Berücksichtigung der Rechtslage bezüglich der Bundesrepublik Deutschland)" *Schriften zum Prozessrecht*, Band, 29, 272 pages, (1972.)

Paul C. Szasz

"Using the New International Centre for Settlement of Investment Disputes" *East African Law Journal*, Volume VII, No. 2, pp. 128-141 (June 1971).



ICSID

SIEGE:
1818 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20433, U.S.A.

Téléphone: (202) 477-2087
Adresse Télégraphique: ICSID